

Revue de presse 15 janvier – 30 janvier 2022

AFRIQUE

Libye p.2
Maroc p.2

EUROPE

Union européenne

Union européenne p.3

États membres de l'Union européenne

Belgique p.3
Espagne p.3
France p.4
Grèce p.5
Italie p.5
Lituanie p.6
Pologne p.6

États non-membres de l'Union européenne

Royaume-Uni p.6

AFRIQUE

Libye

- **Infomigrants**, [Trois ONG accusent l'Italie et Malte de complicité de crime de guerre en Libye](#), le 19 janvier 2022.

Trois ONG, composées d'avocat·e·s italien·ne·s et libyen·ne·s, ont remis une communication au procureur de la Cour pénale Internationale (CPI) pour dénoncer les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par les groupes armés dans les centres de détention en Libye à l'encontre des migrant·e·s enfermé·e·s. Des camps qualifiés de « poches d'impunité » par les avocat·e·s requérant·e·s. Les ONG reprochent en outre aux autorités italiennes et maltaises de coordonner des opérations d'interceptions maritimes avec les garde-côtes libyens pour garantir le renvoi des migrant·e·s en Libye. Depuis 2017, les autorités italiennes leur ont fourni des équipements et de la maintenance, en plus d'assurer des formations.

- **Infomigrants**, [Les garde-côtes libyens tirent sur un migrant en mer Méditerranée](#), le 20 janvier 2022.

Le navire de sauvetage civil *Louise Michel*, financé par l'artiste Banksy, a été témoin d'un nouvel « incident » violent en mer Méditerranée. Alerté par le réseau *Alarm Phone*, le navire s'est dirigé vers une embarcation de migrant·e·s en détresse pour lui porter secours. Les garde-côtes libyens les avaient cependant devancé et étaient déjà sur place en train d'embarquer des personnes à bord de leur bateau. Pour leur échapper et tenter de rejoindre le navire de sauvetage civil, une des personnes migrantes a préféré sauter à l'eau. Les garde-frontières libyens ont alors tiré dans sa direction, afin de dissuader toute personne de faire de même. Malgré des recherches poussées après le départ des garde-côtes, l'équipage du *Louise Michel* n'a pu retrouver la personne à l'eau, et ignore si celle-ci a été touchée par les tirs. Un énième acte de violence extrême à l'égard des exilé·e·s impliquant les « garde-côtes » libyens, attestant que les ONG seules « ne pourront jamais combler le vide volontairement créé par l'UE en termes de sauvetage ».

Maroc

- **Infomigrants**, [Quarante-trois migrants se noient au large du Maroc](#), le 18 janvier 2022.

Au large de Tarfaya, au sud du Maroc, au moins 43 personnes migrantes ont péri dans le naufrage de leur embarcation en tentant de rejoindre les îles Canaries. Les autorités marocaines, contactées à 4 heures du matin par les personnes à bord de l'embarcation, ont mis deux heures pour localiser et secourir dix personnes. Il s'agit déjà du deuxième drame survenu dans cette zone maritime depuis le début de l'année 2022. En effet, le 5 janvier, une embarcation avec 60 personnes à son bord au départ du Maroc a disparu, ses occupant·e·s cessant de donner signe de vie. L'association espagnole *Caminando Fronteras* a recensé 4 404 personnes décédées ou disparues sur cette route en 2021, faisant de 2021 l'année la plus meurtrière que cette frontière maritime ait connu.

EUROPE

Union européenne

- **Infomigrants**, [L'UE reconnaît un « usage excessif de la force » des garde-côtes libyens, mais continue de les soutenir](#), le 25 janvier 2022.
- **AP News**, [Migrant abuses continue in Libya. Sodoes EU border training](#), le 25 janvier 2022.

Selon l'agence AP news, le chef de l'opération *Irini* – mission européenne de mise en œuvre et de surveillance, notamment maritime, de l'embargo sur les armes imposé par les Nations Unies à la Libye en 2011 – s'est procuré un rapport confidentiel dans lequel l'Union européenne reconnaît que les autorités libyennes ont recours à un « usage excessif de la force » envers les personnes migrantes lors de leurs interceptions en Méditerranée, violant ainsi le droit international. Pourtant, depuis 2017, l'UE forme les soi-disant garde-côtes libyens et leur fournit les équipements nécessaires pour intercepter en mer Méditerranée les personnes en exil souhaitant rejoindre le territoire européen. A cette fin, l'Union européenne a versé à la Libye un total de 698.2 millions d'euros entre 2014 et 2020, d'après EUFACTCHECK - projet de vérification des faits de l'Association européenne de formation au journalisme (EJTA).

États membres de l'Union européenne

Belgique

- **Infomigrants**, [L'État belge condamné pour sa mauvaise gestion des demandeurs d'asile](#), le 21 janvier 2022.

Le Tribunal de première instance de Bruxelles a condamné l'État belge et Fedasil (l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile) pour leur mauvaise gestion de la crise de l'accueil en Belgique. En effet, depuis la fin de l'été 2021, le réseau d'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile serait saturé, obligeant des centaines de personnes à camper devant l'unique centre d'enregistrement malgré le froid hivernal et l'obligation dudit centre de leur fournir un toit. Selon les autorités, cela serait dû au contexte sanitaire et aux graves inondations survenues mi-juillet en Belgique qui auraient endommagé les structures d'accueil. La justice belge balaye toutefois ces arguments en estimant qu'ils ne sont pas recevables deux ans après le début de la pandémie et plusieurs mois après les inondations. Le Tribunal estime qu'il appartient à la Belgique de « prévoir les structures appropriées pour faire face à des hausses du nombre de demandes » et lui somme de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à cette crise de l'accueil.

- **Infomigrants**, [Trois migrants en kayak secourus par les garde-côtes espagnols dans le détroit de Gibraltar](#), le 17 janvier 2022.

Trois hommes qui tentaient de rejoindre les côtes espagnoles à bord d'un kayak ont été secourus dans le détroit de Gibraltar par les garde-côtes espagnols le 17 janvier 2022. La veille, ce sont 14 personnes à bord d'un canot que les autorités espagnoles étaient venues secourir dans ce même détroit. La route par Gibraltar

est, selon l'ONG Caminando Fronteras, l'une des principales voies empruntées par les personnes migrantes désireuses de rejoindre l'Espagne depuis l'Afrique, avec celle par les îles Canaries, jugée la plus dangereuse.

France

- **Médiapart**, [Algériens sans papiers : la France ne peut plus les expulser mais continue de les enfermer](#), le 20 janvier 2022.

Médiapart rapporte les propos du ministère de l'Intérieur français dans un courriel confidentiel du 6 décembre 2021, adressé à la préfecture du Haut-Rhin, dans lequel il reconnaît ne plus être en mesure d'expulser les ressortissant·e·s algérien·ne·s en situation dite irrégulière du fait des tensions diplomatiques entre Paris et Alger. Ce courriel est intervenu après que les autorités algériennes ont procédé à l'annulation des billets réservés par le voyageur du ministère de l'Intérieur. Il a alors été demandé aux préfectures de ne procéder aux expulsions qu'à certaines conditions, notamment si les ressortissant·e·s algérien·ne·s sont « volontaires au retour et détenteurs d'un document de voyage » valide ; et si elles sont en « en capacité d'acheter [leur] billet d'avion ». Dans les faits, peu de personnes semblent être concernées par ces éventuels cas d'expulsion. Pourtant, des ressortissant·e·s algérien·ne·s demeurent placé·e·s en centres de rétention administrative (CRA) jusqu'au délai maximal d'enfermement (3 mois) par les autorités françaises, qui savent pertinemment que les expulsions ne pourront pas être mises en oeuvre. Appelés à se prononcer sur la légalité de ces détentions, des juges des libertés et de la détention (JLD) ont justifié celles-ci par la possibilité que « la situation se débloque d'ici la fin de la durée en rétention ». Or, depuis mars 2020 la situation reste inchangée. La Cimade, ainsi que d'autres associations et avocat·e·s dénoncent un enfermement abusif.

- **Infomigrants**, [France : une association d'aide aux migrants en procès pour « traite d'êtres humains »](#), le 21 janvier 2022.
- **Libération**, [« Vies de Paris », une association d'aide aux sans-papiers en procès pour « traite d'êtres humains »](#), le 20 janvier 2022.

L'association d'aide aux migrant·e·s « Vies de Paris » et deux de ses membres vont être jugés par le tribunal judiciaire de Paris pour « traite d'êtres humains », « soumission de personnes vulnérables à des conditions de travail indignes », « rétribution inexistante ou insuffisante » et « travail forcé ». En effet, cette association est accusée par cinquante et une personnes dépourvues de droit au séjour de travail dissimulé, de harcèlement et d'humiliation. Alors que l'association prétendait fournir une aide aux personnes sans papiers en leur fournissant notamment une domiciliation – indispensable aux démarches administratives –, celle-ci aurait en réalité vendu ses services (normalement gratuits et pourtant facturés jusqu'à 1 800 euros) à des personnes vulnérables obligées de devenir bénévoles de l'association, en devenant formateurs/formatrices six jours sur sept, travaillant jusqu'à 10h par jour pour un salaire dérisoire, dans l'espoir d'obtenir une carte de membre de l'association qui leur permettrait de justifier de leur présence en France en cas de contrôle policier. Les témoins racontent également le climat de terreur instauré par le président de l'association qui menaçait les « bénévoles » de les faire expulser en cas d'absence, même justifiée (congé, rendez-vous médical ou urgence familiale) ...

Grèce

- **Infomigrants**, [Un groupe de 29 migrants bloqués sans eau ni nourriture sur une petite île entre la Turquie et la Grèce, le 24 janvier 2022.](#)

25 personnes d'origine syrienne et quatre personnes turques ayant tenté de rejoindre le territoire grec ont été refoulées à la frontière par les autorités et ont été bloquées cinq jours sur une petite île de 150m² au milieu du fleuve Evros, frontière naturelle entre la Turquie et la Grèce. Alors que les températures sont négatives et qu'elles n'ont ni eau ni nourriture, l'entrée leur a été refusée en Turquie et des forces de l'ordre ont été placées sur le rivage, armes à la main, pour les dissuader. Athènes, quant à elle, a refusé d'organiser leur sauvetage et leur a demandé de retourner en Turquie « par leurs propres moyens », c'est-à-dire en traversant l'Evros à la nage, en plein hiver, dans de violents courants. Le tout dans une zone militarisée, interdite aux civils, où ONG et journalistes ne peuvent intervenir.

Italie

- **Médiapart**, [Italie : sept migrants meurent de froid en traversant la Méditerranée, le 25 janvier 2022.](#)

Sept personnes sont décédées d'hypothermie en traversant la Méditerranée depuis la Libye, à bord d'une embarcation transportant 280 personnes à destination de l'Italie. La quasi-totalité des migrant·e·s à bord était en état d'hypothermie sévère à leur arrivée à Lampedusa, selon le programme humanitaire *Mediterranean Hope*. Les survivant·e·s ont été orienté·e·s vers le centre de santé de l'île italienne ainsi que vers le centre d'accueil, où se trouvent déjà plus de 600 personnes (pour une capacité de 250 places).

Lituanie

- **Médiapart**, [Les refoulements de migrants sont « illégaux », selon la commissaire de UE Johansson, le 21 janvier 2022.](#)
- **Infomigrants**, [En Lituanie, Ylva Johansson rappelle l'illégalité des refoulements de migrants, le 24 janvier 2022.](#)

Lors d'une conférence sur le thème de la protection des frontières à Vilnius, la Commissaire européenne aux Affaires Intérieures, Ylva Johansson, a dénoncé à nouveau l'illégalité des refoulements perpétrés aux frontières de la Lituanie, de la Lettonie et de la Pologne depuis l'été 2021. Les gouvernements concernés ont quant à eux défendu la pratique des refoulements, arguant qu'il s'agirait du seul moyen « d'arrêter l'afflux » de migrant·e·s. Cette attitude des Etats vise à justifier leur volonté de légitimer, pour à terme légaliser, leurs pratiques de refoulement considérées comme contraires au droit européen tel qu'il est aujourd'hui défini.

États non-membres de l'Union européenne

Royaume-Uni

- **The Guardian**, [Royal Navy unlikely to pursue Channel refugee 'pushback' policy](#), le 17 janvier 2022.

Après que la ministre de l'Intérieur britannique Priti Patel a annoncé vouloir confier la responsabilité de la traversée de la Manche à la *Royal Navy* (voir la revue de presse du 1^{er} au 15 janvier), des sources de la Marine ont déclaré qu'une telle politique de refoulement serait contraire à l'éthique de leur profession, formée pour répondre aux appels de détresse en mer. Le commandant de l'*United Kingdom Strike Force* déclare que d'autres solutions sont en cours de préparation et que le déploiement des navires de guerre n'est pas pour le moment prévu, étant considéré comme une solution disproportionnée. Une source informe toutefois que l'utilisation d'armes soniques a été envisagée pour repousser les bateaux mais que ces dispositifs acoustiques ont été rejetés par le ministère de l'Intérieur, ceux-ci pouvant provoquer des vomissements. Le directeur général du Conseil pour les réfugiés dénonce ainsi que « *Utiliser l'armée pour repousser [les personnes vulnérables] et chercher à les expulser au large est cruel et inhumain. C'est une décision désespérée de la part d'un gouvernement qui n'est pas en mesure de trouver des solutions qui assureront un système d'asile ordonné, gérable et équitable* ».